

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

-----  
CABINET  
-----

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité \* Travail \* Progrès

-----

**Compte rendu  
de l'entretien entre Monsieur le Ministre  
de l'Economie Forestière et du Développement Durable  
et le Représentant de la Banque Africaine de  
Développement**

**Abidjan, le 12 septembre 2014**

## Introduction

Monsieur le Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable (ci-dessous désigné "Monsieur le Ministre") s'est entretenu avec Monsieur Donald KABERUKA, Président de la Banque Africaine de Développement (BAD), le 12 septembre 2014, de 11 heures 30 minutes à 12 heures 35 minutes, au siège de cette institution, à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

Cet entretien fait suite à la lettre n°000970/MEFDD/CAB-CF du 24 juillet 2014 adressée par Monsieur le Ministre au Président de la BAD, concernant la sensibilisation de cette institution et sa contribution à l'organisation de la Conférence internationale sur la lutte contre l'exploitation illicite et le commerce illégal de la faune et de la flore sauvages d'Afrique.

Outre, la question liée à la contribution de la BAD à l'organisation de cette Conférence, les deux personnalités ont fait le point des projets soumis par le Congo à cette institution, pour leur financement.

Les deux personnalités étaient assistées des cadres ci-après :

- Monsieur Abdoulaye DAGAMAÏSSA, Chef de Division au Département de l'Agriculture et Agro-industries/BAD ;
- Monsieur Lamin BARROW, Assistant au Bureau du Président de la BAD ;
- Madame Rosalie MATONDO, Conseiller du Chef de l'Etat, Chef du Département Economie Forestière, Développement Durable, Environnement et Qualité de la Vie/Congo ;
- Grégoire NKEOUA, Conseiller aux Forêts.

Après le mot de bienvenue du Président de la BAD, Monsieur le Ministre a informé son interlocuteur sur sa participation à la 7<sup>e</sup> Assemblée Générale du Forest Stewardship Council (FSC), qui s'est tenue à Séville, et sa contribution aux débats sur la contribution de la certification forestière à la gestion durable des forêts et à l'amélioration du fonctionnement du standard de certification de cette organisation.

Les points abordés et les conclusions des échanges entre les deux personnalités sont les suivants :

### **1) Organisation de la Conférence Internationale sur la lutte contre l'exploitation illicite et le commerce illégal de la faune et de la flore sauvages d'Afrique**

Monsieur le Ministre a indiqué les dernières évolutions de ce dossier et informé le Président de la BAD des conclusions des entretiens qu'il a eus, du 29 au 31 juillet 2014, avec Monsieur le Directeur Régional Afrique du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) à Nairobi, Madame la Présidente de la Commission de l'Union Africaine à Addis-Abeba et Madame Helena SEMEDO, Directrice Générale Adjointe, Coordonnatrice de l'Objectif Stratégique « eau, Foncier et Forêt » de la FAO à Rome. Il s'est appesanti sur les éléments suivants :

- Depuis quelques années, le braconnage de certaines espèces emblématiques (éléphants, rhinocéros, gorille, bonobo, chimpanzé) a pris une ampleur alarmante.  
Il s'agit des véritables crimes environnementaux, commis par des bandes bien organisées, qui utilisent un armement de guerre. Les produits issus de ces activités de braconnage sont commercialisés dans les pays d'Asie, notamment le Japon, la Chine, la Thaïlande et le Vietnam. De même, certaines espèces de flore sont exploitées illégalement pour la fabrication des médicaments et des produits cosmétiques.
- De nombreuses réunions sur le braconnage de la faune ont été organisées au niveau international. Cependant, les recommandations prises à l'issue de ces réunions n'ont pas été suivies d'effet. Par conséquent les décideurs concernés par cette problématique doivent cesser de se plaindre et passer aux actes concrets.
- Le Congo, fort de la recommandation du congrès de l'UICN tenu en septembre 2012 à Jéju en Corée du sud, a pris l'initiative d'abriter une conférence sur le braconnage, sous la responsabilité de la communauté internationale. Cependant, il a été noté un manque d'engagement des organismes internationaux. La FAO et le PNUE, qui devraient élaborer la note conceptuelle de la conférence n'ont pas mené à bien cette tâche. C'est ainsi que le Congo a décidé de l'organiser, avec l'appui des organismes internationaux ;
- La spécificité de la conférence de Brazzaville porte sur le fait qu'elle aboutira à l'élaboration d'un projet de lutte contre l'exploitation de la faune et de la flore sauvages en Afrique, assorti d'un plan d'action et d'une feuille de route. Outre les mesures de lutte contre le braconnage en Afrique, le projet indiquera également les actions à mener dans les pays de transit et importateurs des produits de la faune et de la flore exploités illicitement. Outre les espèces emblématiques de la faune, ce projet concernera également les autres espèces de la biodiversité, y compris les espèces marines telles que les requins et les thons. De même un accord devrait être signé à l'issue de cette conférence entre les pays concernés ;
- L'Assemblée Générale de l'Union Africaine, tenue à Malabo en juin 2014, a adopté une décision relative à l'organisation d'une conférence internationale, dont le principal "out-put" est l'adoption d'une stratégie commune de lutte contre le braconnage. S'appuyant sur cette décision, Monsieur le Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable a déclenché la phase de préparation de cette conférence. Il s'est rendu, du 28 au 31 juillet 2014, au PNUE (Nairobi), à la Commission de l'Union Africaine (Addis-Abeba) et à la FAO (Rome).

Les conclusions des différents entretiens que Monsieur le Ministre a eus sont les suivantes :

- ✓ Le Congo s'est engagé à organiser la Conférence de Brazzaville, avec l'appui des organismes internationaux, sous l'égide de l'Union Africaine, conformément à la décision de l'Assemblée Générale de l'Union Africaine, adoptée à Malabo. Il s'agit de la Conférence internationale sur l'exploitation illicite et le commerce illégal de la faune et de la flore sauvages d'Afrique ;
- ✓ La période du 29 au 31 octobre 2014, initialement retenue, est apparue trop proche pour permettre une mobilisation conséquente des acteurs et des moyens nécessaires à la tenue de la Conférence.

Celle-ci a été reportée en fin mars/début avril 2015. Cela permettra également de prendre en compte les conclusions de la Conférence du Botswana sur le braconnage, qui fera le point de la mise en œuvre des recommandations de la Conférence de Londres. Cette période tient également compte de la tenue de la session ordinaire du Conseil Exécutif de l'Union Africaine, prévue en juin 2015, qui examinera le draft de la stratégie régionale de lutte contre le braconnage.

- ✓ Un organe international, le Comité technique international d'organisation de la conférence devrait être mis en place, au plus tard la fin du mois d'août 2014, et placé sous la coordination du Bureau Régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Ce Comité comprendra les institutions suivantes : l'Union Africaine (UA), la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Equipe Spéciale de l'Accord de Lusaka (LATF), les Organisations Internationales telles que l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), le Fonds Mondial pour la Nature (WWF), Wildlife Conservation Society (WCS) et bien d'autres.

Ce Comité déterminera les prochaines étapes, en termes d'actions, de modalités et mécanismes de mobilisation des ressources, ainsi que de la définition des rôles. Il sera également chargé de préparer le projet du document de stratégie d'autres documents de la Conférence.

A cet effet, une lettre de Monsieur le Ministre, signée le 26 août 2014, a donné mandat au PNUE, pour réaliser ce travail de coordination.

Par ailleurs, chaque institution membre du Comité technique international d'organisation désignera un point focal.

Monsieur le Ministre a donc invité le Président de la BAD a désigné le représentant de son institution.

- ✓ Le Bureau Régional de PNUE pour l'Afrique vient de procéder, comme convenu, à la révision de la note conceptuelle et à l'élaboration des TDRs. Ceux-ci seront transmis aux autres institutions membres du Comité international d'organisation, pour des amendements éventuels.
- ✓ Les documents produits par le Comité international d'organisation seront examinés par la Conférence Ministérielle Africaine de l'Environnement (CMAE).

- ✓ Une concertation sera organisée entre le Comité international et les pays de transit et d'utilisation des produits de la faune et de la flore sauvages exploités illicitement, afin de formuler les mesures à prendre pour lutter contre leur commerce illégal et discuter du financement de la Conférence.

A cet effet, l'Union Africaine procédera à la sensibilisation de ces pays. Cette concertation aura lieu avant la Conférence de Brazzaville, sous l'égide de cette institution.

- ✓ La FAO a promis d'apporter son appui technique à l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des financements.

Il s'agit des moyens financiers nécessaires, non seulement pour l'organisation de la Conférence, mais aussi et surtout, pour soutenir la mise en œuvre de ses résultats au niveau national, sous régional et régional.

Monsieur le Ministre a souligné qu'au terme de ces entretiens, les responsables des organismes concernés ont exprimé leur volonté de soutenir l'organisation de la Conférence de Brazzaville, à laquelle ils attachent beaucoup d'intérêt.

Le Président de la BAD a posé, de temps en temps, des questions d'éclaircissement et fait quelques suggestions. Ses interventions ont porté sur les éléments ci-après :

- Les pays africains disposent des cadres législatifs qui prennent en compte la protection de la faune et la lutte contre le braconnage et la problématique de ce fléau est connue. Quelles sont les mesures appropriées à prendre pour l'endiguer ?
- La société civile des pays de destination des produits de la faune exploités illicitement devrait être mobilisée et impliquée dans le combat de la lutte contre le braconnage, à travers des campagnes de sensibilisation des populations ;
- Les populations devraient s'approprier la problématique de la lutte contre le braconnage. Le cas du Rwanda où les gorilles de montagne sont bien protégés a été évoqué. Cette protection est le fruit de l'implication des populations qui bénéficient des 2/3 des taxes payées pour le tourisme de vision dans le parc national de Virunga ;
- La BAD soutient l'initiative du Congo d'organiser la Conférence. Elle prend en charge notamment les frais de déplacement et de logement des délégués. Ceux-ci seront choisis, sur la base de la liste des participants et en priorisant les délégués des pays pauvres ;
- Des dispositions appropriées devraient être prises pour garantir une mise en œuvre effective et efficiente des décisions qui seront adoptées par l'Union Africaine sur cette problématique, afin d'éviter qu'elles restent lettre morte.

Le Président de la BAD a désigné Monsieur Abdoulaye DAGAMAÏSSA, Chef de Division au Département de l'Agriculture et Agro-industrie, pour le suivi de ce dossier au niveau de son institution.

Monsieur le Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable a donné quelques éléments d'information, ci-après, à certaines préoccupations du Président de la BAD.

- Concernant les mesures à prendre pour endiguer le braconnage, les contrôles des produits de faune et de flore doivent être renforcés à l'entrée des pays importateurs.

Par ailleurs, les administrations forestières des pays africains doivent être renforcées en personnel et moyens techniques. Il s'agit, par exemple, de les doter des scanners pour détecter les produits de faune. De même, le personnel doit être motivé au regard des risques qu'il encourt.

Par conséquent, les Gouvernements des pays africains concernés doivent affecter les moyens nécessaires à la lutte contre le braconnage. En outre, dans certains pays, les hauts responsables de la force publique sont complices des braconniers et des commerçants des produits issus des activités illicites. Les braconniers appréhendés par les agents de l'administration forestière sont relâchés par les services judiciaires. Il est nécessaire de former des juges de l'environnement chargés de la lutte contre la criminalité environnementale.

- La feuille de route relative à l'organisation de la conférence prévoit la tenue d'une réunion entre le Comité international d'organisation et les pays de transit et d'utilisation des produits de faune exploités illicitement ;
- S'agissant du suivi des décisions de la conférence, il sera mis en place un comité de coordination et de suivi dans chaque sous-région.

## **2) Point sur l'examen des projets soumis par le Congo au financement de la BAD**

Monsieur le Ministre a rappelé les dossiers suivants, qui ont été soumis au financement de la BAD, lors de son entretien avec le Vice-président de la BAD, à Tunis en novembre 2014 :

- La mise en œuvre des recommandations du Forum International sur le Développement Durable de la filière bois dans le Bassin du Congo, tenu du 21 au 22 octobre 2013, notamment la mobilisation des fonds pour développer les industries de 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> transformation. Il s'agit notamment d'appuyer le projet de transformation plus poussée des bois, élaboré par l'OIBT ;
- L'appui à la mise en place de cinq centres de formation aux métiers de la forêt et du bois. Ce projet permettra le renforcement des capacités, en vue d'améliorer le rendement et la qualité des produits ;
- L'appui à la mise en place et au fonctionnement des schémas nationaux de certification au Cameroun, au Gabon et au Congo, dans le cadre de la promotion de la double certification, pour éviter les abus de certains standards comme le FSC, et de relancer, à terme, le système africain de certification, le panafrican forest certification (PAFC), basé sur les PCI harmonisés OAB/OIBT pour la gestion durable des forêts naturelles africaines ;

- La réalisation d'une étude sur la contribution du secteur forestier à la diversification économique, pour montrer le rôle structurant du secteur forestier dans l'économie. A ce sujet, Monsieur le Ministre a souligné que les résultats de cette étude permettront de bien éclairer les parlementaires, qui sont préoccupés par la question relative à la contribution de la forêt au budget national.
- La mise en œuvre du projet relatif à la mise en place des plantations villageoises. Ce projet a été soumis au financement du Fonds de Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo. Il comptait parmi les dix projets sélections, mais qui n'ont pu être financés, faute de fonds ;

Un troisième appel devrait être lancé en 2014, à la suite duquel le Congo resoumettrait ce projet ;

- La définition du mandat de la BAD, en ce qui concerne le Fonds Vert Africain, qui constitue un réceptacle des fonds que ce mécanisme financier devrait mettre à la disposition des pays, pour soutenir la promotion de l'économie verte ;
- La réalisation d'une étude sur le soutien à la gestion durable des forêts du Bassin du Congo, afin de permettre à la BAD d'affiner sa vision sur le développement de ce secteur.

Par ailleurs, Monsieur le Ministre a indiqué que, lors d'une mission effectuée par le Département de la Gouvernance de la BAD à Brazzaville, le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable, et cette institution ont convenu d'un programme, intitulé "Assistance à la Gouvernance de l'Economie Forestière", d'un montant de 20 millions de dollars américains et portant sur :

- Le renforcement des capacités institutionnelles du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable ;
- Le renforcement de la structuration de la filière bois, notamment la construction ou la réhabilitation des centres de formation ;
- L'appui à la production et au marché ;
- L'appui à la mise en place d'un système national de certification, le Panafrican Forest Certification.

Monsieur le Ministre a souhaité être informé sur les prochaines étapes concernant l'examen de ce dossier.

Les réponses ci-après ont été données par le Président de la BAD et Monsieur Abdoulaye DAGAMAÏSSA :

- Concernant le projet relatif à la promotion de la transformation des bois dans le Bassin du Congo, le Directeur Exécutif de l'OIBT a été informé qu'il devrait soumettre une requête officielle pour solliciter le financement de cette initiative ;
- Le Centre de Ressources Naturelles est déjà fonctionnel et pourrait réaliser l'étude sur l'évaluation de l'impact de la forêt sur l'économie nationale, au Congo ;
- Le Fonds Vert qui est logé à Seoul en Corée du Sud, n'est pas fonctionnel, du fait du non déblocage des financements par les pays concernés. Le Fonds

Vert africain, qui est un maillon du Fonds Vert, n'a pas connu d'évolution. Des propositions des sources de financement ont été formulées à l'endroit du Secrétaire Général des Nations Unies. Il s'agit de la taxe sur les automobiles, la taxe sur les transports maritime et aérien cependant, elles n'ont pas eu de suite. Cette étude devrait être réalisée au niveau régional (Afrique), pour faire avancer ce dossier au niveau du continent.

Monsieur le Ministre a informé le Président de la BAD que le draft de la nouvelle loi sur la gestion de l'environnement, prévoit la contribution climat développement durable, qui sera payée par les sociétés exerçant des activités émissives de gaz à effet de serre.

Cette contribution alimentera le Fonds Vert destiné à financer les programmes relatifs à la lutte contre le changement climatique. Il a sollicité la BAD pour aider le Congo à mettre en œuvre ce principe de contribution à la promotion de l'économie verte des secteurs émissifs de gaz à effet de serre, à travers la réalisation d'une étude.

A l'instar du Congo, il a souligné que le Fonds vert africain pourrait être alimenté par les taxes sur les émissions de gaz à effet de serre par les secteurs pétroliers, miniers et d'autres. Cela permettra aux sociétés concernées de réduire leur empreinte écologique. Une étude pourrait être menée sur cette problématique et ses conclusions soumises à l'Union Africaine pour prendre les décisions nécessaires.

- Le projet relatif à la mise en place des plantations villageoises sera examiné au prochain conseil d'administration du Fonds de Partenariat sur les Forêts du Bassin du Congo.
- Une deuxième mission de la BAD, après celle effectuée au mois de mars 2014, se rendra, sous peu, à Brazzaville, pour donner suite à la lettre de Monsieur le Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable pour l'élaboration du programme « appui à la gouvernance de l'économie forestière ». il reviendra au Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable de soutenir les idées de projets soumis au financement BAD, dans le cadre de ce programme.

Il sied de noter que l'aide mémoire de l'entretien entre les deux personnalités, qui présente les points abordés a été remis à Monsieur Abdoulaye DAGAMAÏSSA, pour un examen approfondi.

## **Conclusion**

L'entretien entre Monsieur le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable et le Président de la BAD a été très fructueux. Monsieur le Président de la BAD a marqué son soutien à l'initiative du Congo d'organiser la conférence internationale sur l'exploitation illicite et le commerce illégal de la faune et de la flore sauvages d'Afrique et donné son accord de principe pour un appui financier.

De même, Monsieur le Ministre a été informé du niveau d'examen des dossiers de demande de financement des projets soumis par notre pays.

La mission de préparation du programme d'appui à la gouvernance de l'économie forestière, prévue être réalisée à Brazzaville par le Département de la Gouvernance constituera une étape importante. Des dispositions doivent être prises pour en tirer le meilleur profit.

Fait à Brazzaville, le

Le Ministère de l'Economie  
Forestière et du Développement  
Durable,

**Henri DJOMBO**